ART. 4 N° 400

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 mars 2015

NOUVEAUX DROITS EN FAVEUR DES MALADES ET DES PERSONNES EN FIN DE VIE - $(\mbox{N}^{\circ}~2585)$

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N º 400

présenté par M. Claeys et M. Leonetti

ARTICLE 4

À la première phrase de l'alinéa 3, substituer au mot :

« antalgiques »

le mot:

« analgésiques ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Coordination rédactionnelle.